APPEL - COTISATIONS CLR 2022

Pension mensuelle nette perçue en janvier 2022 avant déduction du PAS	Montant de la cotisation en euros
Jusqu'à 1 100 €	19
de 1 101 € à 1 250 €	24
de 1 251 € à 1 400 €	27
De 1 401 € à 1550 €	38
de 1 551 € à 1 750 €	44
de 1 751 € à 2 100 €	50
de 2 101 € à 2 500 €	63
de 2 501 € à 2 800 €	76
de 2 801 € à 3 300 €	93
de 3 301 € à 3 800 €	109
de 3 801 € à 4 300 €	125
A partir de 4 301 €	133

Pour celles et ceux qui sont déjà à la SEA, le montant de la cotisation s'élève à :
CADRE A : 63 € CADRE B : 58 €
CADRE C : 49 €

RAPPEL : votre cotisation syndicale vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 66 %. Ainsi, si vous êtes adhérent-es ou futur-es adhérent-es, non imposables à l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'un remboursement égal à 66 % de la cotisation payée.

Depuis janvier 2022, il vous est possible de télécharger « votre attestation fiscale 2021 » via le site de Solidaires FiP.

ENVOI DE LA COTISATION ==> par chèque

CHEQUE A ETABLIR A L'ORDRE DE :
Solidaires Finances Publiques – CLR
Boite 24 - 80 rue de Montreuil - *75011 - PARIS*
Le montant doit être arrondi à l'unité, sans centime.

==> par virement bancaire sur le compte Solidaires FIP - CLR

Toujours en raison de la pandémie, et à la demande de bon nombre d'entre vous, nous avons, en 2021, mis en place, le paiement des cotisations par virement bancaire, à effectuer sur l'IBAN :

IBAN - Numéro de compte bancaire international
FR76 | 4255 | 9100 | 0008 | 0194 | 6024 | 691

N'oubliez pas de préciser dans le libellé de votre opération de virement :

- votre identité complète, en précisant surtout les nom et prénom de l'adhérent s'ils sont différents de ceux du titulaire du compte bancaire, afin d'éviter toute confusion lors de l'enregistrement de votre règlement,
- et si possible votre adresse postale, (ou au moins votre code postal) ; - ainsi que "Cotisation CLR 2022 -nom prénom" de l'adhérent.e. En cas de règlement effectué au nom de deux adhérent.es, merci d'indiquer les deux identités avec les montants respectifs.

Parfois, à certaines périodes de l'année, il nous est impossible de vous transmettre par voie postale le bulletin de liaison ... Il est alors transmis sur votre adresse de messagerie personnelle à la condition de nous l'avoir communiquée. Ne tardez pas à le faire !

Pour vous Connecter au site de solidairesfinancespubliques.org... entrez votre identifiant sous la forme prénom.nom-s (-tiret du 6) puis votre mot de passe ... ensuite, il vous suffit de cliquer sur « mon espace ». A gauche du nouvel écran apparaîtra « Mes attestations fiscales ». N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème : clr@solidairesfinancespubliques.org ...

Mais pour vous connecter au site de Solidaires et du CLR, vous devez nous avoir communiqué votre adresse de messagerie personnelle.

TRES IMPORTANT – Merci de nous fournir toutes vos coordonnées

N° de téléphone : .....

NOM :..... Prénom : .....

Adresse du domicile : .....
.....

Adresse de messagerie INDISPENSABLE ....

Désirez-vous toujours recevoir notre bulletin du CLR « papier » ou préférez-vous le consulter en « dématérialisé » via l'espace CLR du site de Solidaires FiP ?

Papier : Oui Non Sur votre espace CLR : oui Non

Idem concernant l'UNITE : Papier : oui - non Sur le site de Solidaires FiP oui - non